

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD91

présenté par

M. Bardy

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« exploitants »,

le mot :

« exploitations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre l'accent sur l'unité de production plutôt que sur le producteur.

Il permet de rester sur la même unité que celle prise en compte pour la création des CUMA notamment, qui implique le groupement de 4 « exploitations » et non de 4 « exploitants ».